PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le 30/09/2021

COVID 19 : Mesures complémentaires visant à lutter contre la propagation du virus en vigueur jusqu'au 15 octobre.

Bien que la situation sanitaire soit en cours d'évolution favorable en passant sous le seuil d'alerte, il ne faut pas baisser la garde notamment en raison du niveau élevé de transmission chez les moins de 15 ans.

Conformément à l'avis formulé par l'ARS des Deux-Sèvres, Emmanuel Aubry, Préfet des Deux-Sèvres, vient de proroger par arrêté du 30 septembre 2021 les mesures complémentaires de lutte contre l'épidémie de Covid-19. Elles sont applicables jusqu'au 15 octobre inclus.

mesures relatives au port du masque en extérieur

Le port du masque reste obligatoire pour les personnes de onze ans et plus dans certains périmètres sur l'ensemble du territoire du département. Il est recommandé pour les personnes âgées de 6 à 11 ans dans ces mêmes périmètres.

Il s'agit des lieux ou évènements générant une affluence importante : marchés, brocantes, ventes au déballage, rassemblements notamment revendicatifs, transports en commun et aux abords de ceux-ci, pôles d'échanges des réseaux de transport (liste en annexe de l'arrêté préfectoral), à moins de 50 mètres des établissements scolaires aux horaires ouvrables, à moins de 50 mètres des entrées de lieux de culte pour les cérémonies et offices, toute file d'attente ou lieu d'attente groupée pour les commerces, services, lieux culturels ou de loisirs.

Il est rappelé que cette obligation ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui

Bureau **C**ommunication **I**nterministérielle
Tél : [**05.49.08.68.02** ou **68.01**]
Courriel : [pref-communication@deux-sevres.gouv.fr]
Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT

mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus.

Le Préfet des Deux-Sèvres, appelle de nouveau à la vigilance et à la responsabilité de chacun afin de respecter les gestes barrières et de respecter l'ensemble des mesures évoquées ci-dessus.

Même si le taux des personnes vaccinées est proche aujourd'hui des 80 %, il encourage les Deux-Sévriens qui ne l'ont pas encore fait à se faire vacciner et aux plus fragiles qui peuvent prétendre à une dose de rappel de prendre rendez-vous auprès de leur médecin, de leur pharmacien ou d'un centre de vaccination via doctolib.

* seul d'alerte : 50 cas pour 100 000 habitants.

Bureau **C**ommunication **I**nterministérielle
Tél : [**05.49.08.68.02** ou **68.01**]
Courriel : [pref-communication@deux-sevres.gouv.fr]
Adresse : 4 rue du Guesclin 79000 NIORT